



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



Convocation

A/134/C.1
19 novembre 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au *Mulungushi International Conference Centre* (MICC) et à l'hôtel Radisson Blu à Lusaka, Zambie, du samedi 19 au mercredi 23 mars 2016.

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint des informations détaillées sur ces réunions. Nous espérons que votre Parlement sera représenté à la 134^{ème} Assemblée et que, sous votre conduite, votre délégation participera activement à ses travaux.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Martin CHUNGONG
Secrétaire général

Saber CHOWDHURY
Président

F

#IPU134

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 134^{ème} Assemblée
2. Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*
4. Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
5. Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
6. Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 136^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'**Annexe 1**. La Cérémonie inaugurale aura lieu le samedi 19 mars 2016 à 19 h.30 au *New Government Complex* à Lusaka.

Le Conseil directeur se réunira les 20 et 23 mars. Après en avoir débattu, il se prononcera sur toute une série de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP, ainsi qu'à la mise en œuvre de sa Stratégie pour 2012-2017, à sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et à ses projets futurs. Vous trouverez, ci-joint, la convocation de la 198^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP.

Le débat général de l'Assemblée commencera le 20 mars par une séance de haut niveau réservée aux Présidents de parlement. A ses séances des 22 et 23 mars, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence et sur les thèmes d'étude des Commissions permanentes. L'Assemblée s'achèvera sur l'adoption d'un document final sur le thème de son débat général et conclura ses travaux à 18 h.30 le mercredi 23 mars.

POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts de l'UIP, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire un point d'urgence à son ordre du jour, elle l'examinera dans la matinée du lundi 21 mars 2016. Des dispositions ont été prises pour la tenue, l'après-midi même, d'une réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution. La résolution sera ensuite adoptée par l'Assemblée le 22 mars.

Il est rappelé aux Membres que toute demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Toutes les propositions de point d'urgence seront accompagnées d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution définissant clairement la portée du sujet visé par la demande.

COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale étudiera et adoptera une résolution sur le thème *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce étudiera et adoptera une résolution sur le thème *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*.

Les deux autres Commissions permanentes tiendront des auditions et des réunions-débat.

On trouvera en pièces jointes les projets d'ordre du jour des Commissions permanentes.

Les Membres sont invités à participer activement aux travaux des Commissions permanentes. Par ailleurs, il est important que les membres des Bureaux soient inclus dans les délégations nationales à l'Assemblée.

PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Parlements membres sont invités à tendre vers la parité dans la composition de leur délégation. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer des jeunes parlementaires dans leur délégation. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunira le 20 mars 2016, notamment en vue d'élaborer et de soumettre une contribution aux délibérations de l'Assemblée.

La troisième Conférence mondiale des jeunes parlementaires se tiendra également à Lusaka les 16 et 17 mars 2016. Compte tenu de ce qui précède et au vu du thème du débat général de l'Assemblée, toutes les délégations sont encouragées à intégrer de jeunes parlementaires, hommes et femmes, dans leur délégation nationale à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidats aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

La salle plénière, où se tiendront les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. En fonction de la participation effective à la 134^{ème} Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation d'un Parlement membre se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint est prévue en tout début de matinée, le dimanche 20 mars 2016.

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 134^{ème} ASSEMBLEE

Une liste provisoire des postes à pourvoir dans les différents organes de l'UIP sera publiée sur le site web de l'UIP avant l'ouverture de l'Assemblée.

Les Parlements membres sont encouragés à présenter des candidats aux principaux Comités et organes de l'UIP (<http://www.ipu.org/strct-f/comtees.htm>). Les candidats doivent avoir autant que possible des compétences dans le domaine de travail des organes concernés, et être assurés de l'appui de leurs parlements respectifs pour mener à bien leur fonction de membre.

Les élections aux postes de Président et de Vice-Président des trois Commissions permanentes (de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; de la démocratie et des droits de l'homme) se tiendront à l'occasion de l'Assemblée sur la base des consultations avec les groupes géopolitiques.

Une réunion avec les Présidents des groupes géopolitiques est prévue le samedi 19 mars de 11 h.30 à 13 heures. Les Présidents et les secrétaires des groupes géopolitiques sont invités à participer à cette importante réunion.

ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission du développement durable, du financement et du commerce élaboreront leurs résolutions selon le calendrier suivant :

18 décembre 2015	Date limite de remise par les co-rapporteurs des projets de résolution et des mémoires explicatifs au Secrétariat de l'UIP. Le Secrétariat procédera à la traduction des textes et les transmettra à tous les Membres début janvier 2016.
4 mars 2016	Date limite de réception des amendements écrits aux projets de résolution.
19-22 mars 2016	Les Commissions examinent les projets de résolution, les amendent et les adoptent. Les co-rapporteurs présentent les projets de résolution et dispensent des conseils durant le processus de rédaction.
23 mars 2016	La 134 ^{ème} Assemblée de l'UIP adopte formellement les résolutions.

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction des résolutions en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). La date limite pour les contributions écrites aux première et deuxième Commissions permanentes est déjà passée (6 novembre 2015). Les Membres sont encouragés à présenter leur contribution au projet de résolution qui sera adopté par la troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme) à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2016) sur le thème *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. Les contributions à ce projet de résolution sont les bienvenues dans le cadre du processus qui précède l'Assemblée de Lusaka et jusqu'au 10 avril 2016 dernier délai.

Conformément au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre au Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 4 mars 2016, leurs propositions de thèmes d'étude à traiter par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et par la Commission du développement durable, du financement et du commerce.

Ces propositions serviront de base aux consultations menées par les Bureaux des Commissions permanentes respectives avant qu'une décision finale ne soit prise par celles-ci. Lors de l'examen des propositions de thèmes d'étude pour les futures Assemblées, le Bureau peut recommander l'une des propositions reçues, en combiner deux ou plus portant sur un même sujet ou regrouper des sujets proches en un seul thème, proposer un autre thème ou décider de présenter plus d'un thème à la Commission permanente.

DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Comme indiqué dans l'ordre du jour, le débat général de la 134^{ème} Assemblée aura pour thème global **Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes**. A toutes fins utiles, vous trouverez, ci-joint, une note d'orientation sur ce thème.

En vertu des dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque deux orateurs ou oratrices de la même délégation sont inscrits au débat, ils se partagent ces huit minutes de la manière qui convient. Pour les Observateurs, en application des décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole est de cinq minutes.

Au vu du nombre croissant des Membres de l'UIP (qui entraîne un nombre potentiel croissant d'orateurs au débat général) et des problèmes de gestion du temps de parole rencontrés aux Assemblées précédentes, il est probable que le Bureau restreint envisage de limiter la prise de parole au débat général à sept minutes pour les Membres et quatre minutes pour les Observateurs permanents.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à côté de l'entrée principale de la salle plénière (Main Hall), au rez-de-chaussée du MICC. L'inscription sera ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, soit le samedi 19 mars 2016 à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer le nom de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax au moyen du formulaire de pré-inscription des orateurs joint (**Annexe 2**).

La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par un tirage au sort public, qui aura lieu à 18 heures le samedi 19 mars 2016 (article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom du parlementaire désigné comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présenteront au Service d'inscription de l'UIP à Lusaka. A défaut, elles pourront le faire auprès du Service de dépôt et de contrôle des documents (installé à proximité de la salle 2, au premier étage du MICC) au plus tard le dimanche 20 mars 2016.

TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'**Annexe 3** un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 134^{ème} Assemblée.

Les Parlements membres sont priés de vérifier les chiffres qui les concernent et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'UIP à Genève, de préférence avant la session, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix à l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

LANGUES ET DOCUMENTS

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux d'interprétation ont été réservés pour le chinois, le japonais, le portugais et le russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et pour certaines réunions des Commissions permanentes. Les cabines correspondantes seront mises gratuitement à disposition des équipes d'interprètes accompagnant les parlements concernés si ceux-ci le souhaitent.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils prennent des dispositions pour que leur intervention soit interprétée dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP par une personne désignée par eux, qui pourra utiliser une cabine d'interprétation. Afin que toutes les dispositions requises puissent être prises en temps voulu, les délégations sont

priées de contacter suffisamment à l'avance Mme F. Steinig-Huang, chef interprète, ou les interprètes de la cabine anglaise affectés à la réunion à laquelle le discours doit être prononcé. En outre, huit exemplaires du discours traduit dans l'une des langues officielles de l'UIP seront remis au chef interprète ou aux interprètes de la cabine anglaise pour être distribués aux autres interprètes.

Les discours officiels prononcés lors du débat général seront affichés sur la page web de l'Assemblée et intégrés aux comptes rendus de l'Assemblée. A cette fin et pour assurer une interprétation simultanée de bonne qualité dans les autres langues de travail, les délégations sont invitées à envoyer une version électronique de leurs discours pour le débat général à l'adresse : interpreters@ipu.org au moins trois heures avant que le discours ne soit prononcé.

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée, du Conseil directeur, des Commissions permanentes et autres organes de l'UIP, ainsi que des autres événements ayant lieu à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée, seront affichés sur le site web de l'UIP à l'adresse : <http://www.ipu.org/conf-f/134agnd.htm>.

Les organes directeurs de l'UIP ayant décidé de réduire l'empreinte carbone de l'Organisation et de poursuivre les efforts de diminution du gaspillage de papier, les documents relatifs aux différentes séances de l'Assemblée ne seront imprimés qu'en un nombre d'exemplaires limité.

REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes de l'UIP ci-après se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Comité exécutif (17, 18 et 22 mars, à *huis clos*);
- Sous-Comité des finances (16 mars, à *huis clos*);
- Réunion des femmes parlementaires (19 et 22 mars, *séances publiques*);
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (20 mars, *séance publique*);
- Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (20 mars, à *huis clos*);
- Comité de coordination des femmes parlementaires (19 et 22 mars, à *huis clos*);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (18 et 22 mars, à *huis clos*);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 18 au 22 mars, à *huis clos*);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (19 et 22 mars, à *huis clos*);
- Groupe de facilitateurs concernant Chypre (22 mars, à *huis clos*);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (20 mars, à *huis clos*).
- Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (19 mars, à *huis clos*).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera à l'hôtel Radisson Blu à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 134^{ème} Assemblée. Ce document pourra en outre être consulté sur le site web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique complète pourra être téléchargée au format PDF.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

On trouvera plus ample information dans le Guide de l'Assemblée qui sera distribué aux délégations lors de l'inscription, à Lusaka. Durant l'Assemblée, un journal sera également publié quotidiennement. Les délégués y trouveront les dernières informations concernant le programme des réunions ainsi que d'autres renseignements importants.

INSCRIPTION

Toutes les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 29 février 2016.

Les Membres sont invités à utiliser le système d'inscription en ligne mis en place par l'UIP. On trouvera à l'**Annexe 4** des indications sur ce système, qui sera opérationnel à partir du

7 décembre 2015. Il convient de noter qu'une seule personne devra coordonner l'inscription de la délégation et aura accès au système d'inscription.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Service d'inscription et d'information à l'adresse suivante : postbox@ipu.org. Si, pour une quelconque raison, votre Parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, la composition de votre délégation peut être communiquée par courriel à cette même adresse ou par fax au +41 22 919 41 60.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au MICC le jeudi 17 mars 2016, de 9 à 18 heures, puis du 20 au 22 mars de 8 à 19 heures, ainsi que le mercredi 23 mars de 8 à 18 heures.

SEJOUR DES DELEGUES A LUSAKA

Pour toutes les questions d'ordre logistique relatives au séjour des délégués à Lusaka (service d'accueil, réservations de chambres d'hôtel, visas, etc.), les délégations sont invitées à utiliser le site web mis en place par l'Assemblée nationale de la Zambie pour la 134^{ème} Assemblée, à l'adresse : www.ipu134zambia.zm.

On trouvera, dans la Note d'informations générales jointe à l'invitation de l'Assemblée nationale de la Zambie, tous les renseignements utiles sur le séjour des délégués à Lusaka. Des informations complémentaires, notamment les options pour la réservation en ligne de chambres d'hôtel, figurent également sur le site web du Parlement hôte. Veuillez noter que les réservations de chambres d'hôtel devront être faites le plus tôt possible.

Au besoin, le Secrétariat national pourra donner des informations complémentaires aux délégations et leur fournir une assistance :

Secrétariat national
de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP
Assemblée nationale de la Zambie
P.O. Box 31299
Lusaka, Zambie


Téléphone : + 260 211 292 425/36
Fax : + 260 211 252 902
Courriel : ipu134@parliament.gov.zm
Site web : www.ipu134zambia.zm

Toutes les questions concernant l'hébergement des délégations et les demandes de visas relèvent de la seule responsabilité de l'Assemblée nationale de la Zambie. Par conséquent, toute communication relative à ces questions doit être adressée directement à l'Assemblée nationale.

PROGRAMME DE TRAVAIL GENERAL DE LA 134^{ème} ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Lusaka, 19 au 23 mars 2016

Mercredi 16 mars 2016


 10:00 - 13:00 Sous-Comité des finances*
15:00 - 18:00 *Salle 2, Old Wing, Mulungushi International Convention Centre (MICC)*


Jeudi 17 mars 2016

09.00 – 18.00 Ouverture de l'inscription
Hall d'entrée, Mulungushi International Convention Centre


 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
15:00 - 18:00 *Salle 2, Old Wing, MICC*

Vendredi 18 mars 2016

 09.00 – 10.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Salle 2, Old Wing, MICC


 09.30 – 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Muchinga, New Wing, MICC


 10.00 – 13.00 Comité exécutif*
Salle 2, Old Wing, MICC

 14.30 – 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Muchinga, New Wing, MICC


 15.00 - 18.00 Comité exécutif*
Salle 2, Old Wing, MICC


Samedi 19 mars 2016


 08.00 – 09.15 Comité de coordination des femmes parlementaires*
Salle 2, Old Wing, MICC

 09.00 – 11.00 Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits
de l'homme*
Muchinga, New Wing, MICC

 09.30 – 12.30 **Réunion des femmes parlementaires**
Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC





 11.00 – 12.30 Réunion de groupe de la Réunion des femmes parlementaires
Salle 2, Old Wing, MICC

 11.30 – 13.00 Réunion avec les Présidents des groupes géopolitiques*
Muchinga, New Wing, MICC

 14.00 – 15.00 Réunion des conseillers et secrétaires de délégations
Salle 1, Old Wing, MICC

 14.00 – 18.00 **Réunion des femmes parlementaires**
Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC




* à huis clos

	14.30 – 17.30	Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (ANGLAIS UNIQUEMENT)* <i>Boardroom 13, Old Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	15.00 – 18.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	19.30 – 20.30	Cérémonie inaugurale <i>Auditorium, New Government Complex</i>

Dimanche 20 mars 2016

	08.00 – 09.00	Bureau restreint de l'Assemblée <i>Presidential Suite, MICC</i>
	09.00 – 10.00	Conseil du Forum des jeunes parlementaires* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	09.00 – 10.45	Conseil directeur <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	09.00 – 12.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Débat sur le projet de résolution sur le thème <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i> <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	10.00 – 13.00	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
ASGP	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>The Big Dome, Hôtel Radisson Blu</i>
	11.00 – 13.00	Assemblée : début du débat général intitulé <i>Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes</i> <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	11.30 – 13.00	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 17.00	Assemblée : débat général <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>The Big Dome, Hôtel Radisson Blu</i>
	14.30 – 17.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i> <i>Salle 1, Old Wing, MICC</i>

* à huis clos

	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Débat sur le projet de résolution sur le thème <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i> <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	17.00 – 18.30	Assemblée : décision sur le point d'urgence <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>

Lundi 21 mars 2016

	09.00 – 13.00 09.00 – 10.30 10.30 – 13.00	Assemblée - débat sur le point d'urgence et - poursuite du débat général <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	09.30 – 12.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Débat sur le projet de résolution qui sera adopté à la 135 ^{ème} Assemblée sur le thème <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif</i> <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	09.30 – 13.00	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Finalisation en plénière de la rédaction de la résolution sur le thème <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i> <i>Salle 1, Old Wing, MICC</i>
	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i> <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Assemblée : poursuite du débat général <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	15.00 – 17.00	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>


* à huis clos

Mardi 22 mars 2016

	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	09.00 – 11.00	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Adoption du projet de résolution <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	09.30 – 11.00	Groupe de facilitateurs concernant Chypre* <i>Boardroom 13, Old Wing, MICC</i>
	09.30 – 11.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Débat sur le thème <i>Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité.</i> <i>Salle 1, Old Wing, MICC</i>
ASGP	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>The Big Dome, Hôtel Radisson Blu</i>
	10.00 – 12.30	Comité exécutif* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	11.30 – 13.00	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Adoption du projet de résolution <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	12.00 – 13.00	Réunion des femmes parlementaires <i>Room 1, Old Wing, MICC</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>The Big Dome, Hôtel Radisson Blu</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Muchinga, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Commission permanente des Affaires des Nations Unies <i>Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC</i>
	14.30 – 18.30	Assemblée - adoption de la résolution sur le point d'urgence et - clôture du débat général <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	14.30 – 15.30	Comité de coordination des femmes parlementaires* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	15.30 – 16.00	Réunion des femmes parlementaires <i>Salle 1, Old Wing, MICC</i>
	17.00 – 19.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>

* à huis clos

Mercredi 23 mars 2016

	08.30 – 10.30	Comité de coordination des femmes parlementaires* <i>Salle 2, Old Wing, MICC</i>
	09.00 – 13.00	Conseil directeur - décisions sur les droits de l'homme des parlementaires et - rapports des réunions spécialisées <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
ASGP	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>The Big Dome, Hôtel Radisson Blu</i>
	14.30	Conseil directeur <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>
	A la fin du Conseil directeur	Assemblée - adoption des résolutions - rapports des Commissions permanentes - document final du débat général et - séance de clôture <i>Main Hall, Old Wing, MICC</i>

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur



Commissions /
Réunions-débat



Autres réunions de
l'Assemblée, y compris les
réunions à huis clos



* à huis clos



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



A/134/C.1
Annexe 2

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

RAJEUNIR LA DEMOCRATIE, DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU
ORGANISATION**

	Veillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: **SIGNATURE:**

Veillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 11 mars 2016 au plus tard au Secrétariat de l'UIP par :

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : postbox@ipu.org

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 134^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	8.4	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	204.4	12	22
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	87.9	9	19
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Fidji	10	0.80	0	10
51.	Finlande	10	5.4	2	12
52.	France	10	65.8	8	18
53.	Gabon	10	1.0	1	11
54.	Gambie	10	1.5	1	11
55.	Géorgie	10	4.7	1	11
56.	Ghana	10	25.0	4	14
57.	Grèce	10	10.2	3	13
58.	Guatemala	10	8.2	2	12
59.	Guinée	10	10.6	3	13
60.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
61.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
62.	Haïti	10	10.2	3	13
63.	Honduras	10	8.1	2	12
64.	Hongrie	10	10.4	3	13
65.	Inde	10	1 000.3	13	23
66.	Indonésie	10	206.0	12	22
67.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
68.	Iraq	10	26.7	4	14
69.	Irlande	10	4.5	1	11
70.	Islande	10	0.31	0	10
71.	Israël	10	6.7	2	12
72.	Italie	10	57.0	7	17
73.	Japon	10	123.6	10	20
74.	Jordanie	10	5.5	2	12
75.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
76.	Kenya	10	38.6	5	15
77.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
78.	Koweït	10	2.2	1	11
79.	Lesotho	10	2.1	1	11
80.	Lettonie	10	2.7	1	11
81.	Liban	10	2.4	1	11
82.	Libye	10	3.9	1	11
83.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
84.	Lituanie	10	3.9	1	11
85.	Luxembourg	10	0.4	0	10
86.	Madagascar	10	20.6	4	14
87.	Malaisie	10	22.7	4	14
88.	Malawi	10	13.9	3	13
89.	Maldives	10	0.35	0	10
90.	Mali	10	16.4	3	13
91.	Malte	10	0.3	0	10
92.	Maroc	10	31.5	5	15
93.	Maurice	10	1.02	1	11
94.	Mauritanie	10	3.1	1	11
95.	Mexique	10	104.0	10	20
96.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
97.	Monaco	10	0.03	0	10
98.	Mongolie	10	2.9	1	11
99.	Monténégro	10	0.62	0	10
100.	Mozambique	10	12.1	3	13
101.	Myanmar	10	60.3	8	18

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Namibie	10	1.5	1	11
103.	Népal	10	26.4	4	14
104.	Nicaragua	10	5.1	2	12
105.	Niger	10	16.5	3	13
106.	Nigéria	10	140.4	10	20
107.	Norvège	10	5.0	2	12
108.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
109.	Oman	10	2.5	1	11
110.	Ouganda	10	17.0	3	13
111.	Pakistan	10	160.9	11	21
112.	Palaos	10	0.02	0	10
113.	Palestine	10	3.9	1	11
114.	Panama	10	1.7	1	11
115.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
116.	Paraguay	10	5.7	2	12
117.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
118.	Pérou	10	23.0	4	14
119.	Philippines	10	62.1	8	18
120.	Pologne	10	38.5	5	15
121.	Portugal	10	10.3	3	13
122.	Qatar	10	0.88	0	10
123.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
124.	République de Corée	10	50.8	7	17
125.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
126.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
127.	République dominicaine	10	9.0	2	12
128.	République de Moldova	10	4.3	1	11
129.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
130.	République tchèque	10	10.5	3	13
131.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
132.	Roumanie	10	23.0	4	14
133.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
134.	Rwanda	10	6.2	2	12
135.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
136.	Samoa	10	0.17	0	10
137.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
138.	Sénégal	10	7.0	2	12
139.	Serbie	10	9.7	2	12
140.	Seychelles	10	0.08	0	10
141.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
142.	Singapour	10	5.08	2	12
143.	Slovaquie	10	5.2	2	12
144.	Slovénie	10	1.9	1	11
145.	Somalie	10	10.4	3	13
146.	Soudan	10	33.4	5	15
147.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
148.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
149.	Suède	10	8.7	2	12
150.	Suisse	10	6.7	2	12
151.	Suriname	10	0.4	0	10
152.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
153.	Tchad	10	11.3	3	13
154.	Thaïlande	10	60.1	8	18
155.	Timor-Leste	10	0.92	0	10

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Togo	10	5.4	2	12
157.	Tonga	10	0.10	0	10
158.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
159.	Tunisie	10	10.2	3	13
160.	Turquie	10	64.5	8	18
161.	Ukraine	10	50.1	7	17
162.	Uruguay	10	3.2	1	11
163.	Venezuela	10	30.0	5	15
164.	Viet Nam	10	90.3	9	19
165.	Yémen	10	10.5	3	13
166.	Zambie	10	10.9	3	13
167.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



A/134/C.1
Annexe 4

Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 134^{ème} Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 7 décembre 2015 au 29 février 2016. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : registration@ipu.org.

A noter : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes déjà inscrits en ligne à une Assemblée, vos identifiants sont toujours valables. Vous pouvez donc les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom avec l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à registration@ipu.org pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous avez créé un compte, connectez-vous en utilisant vos nom et mot de passe.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 134^{ème} Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
5. Prière de veiller à inclure toutes les informations concernant la participation aux organes directeurs et subsidiaires de l'UIP sous la rubrique "Titre et fonctions à l'UIP". Les informations concernant le parlement national seront quant à elles insérées sous la rubrique "Titre et fonctions au Parlement/dans l'Organisation".
6. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 29 février 2016. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à registration@ipu.org.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : sas@ipu.org, avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org, et à registration@ipu.org.

#IPU134